

## COMMUNE DE VISSAC-AUTEYRAC

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/04/2018

Présents : Mesdames Amandine GARDES, Michèle MALFANT, Marie-Christine MERLE, Séverine PORTAL, Messieurs Patrick BEAUNE, Philippe CHABANON, Laurent GERENTON, Thierry PAPARIC, Rémi ROUX.

Absent : Pierre TOURETTE

Secrétaire de séance : Madame Séverine PORTAL

Guytaine VIDAL, secrétaire de mairie assistait à la réunion.

Madame le maire demande à rajouter une délibération à l'ordre du jour.

Vote à main levée

### **Ordre du jour :**

#### **Validation du compte rendu du 20/03/2018.**

Vote : pour à l'unanimité (9 voix)

#### **1-Taux d'imposition 2018.**

Madame le Maire propose de garder nos taux d'imposition identiques à ceux de l'année dernière, à savoir :

- Taxe d'habitation : 12.20 %
- Taxe foncière bâti : 15 %
- Taxe foncière non bâti : 63.97 %

Le conseil municipal valide ces taux. VOTE : pour à l'unanimité (9)

#### **2- Affectation du résultat 2017 :**

Le résultat de fonctionnement 2017 est de 122,965.02 €.

Madame le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 en investissement à hauteur de 60 000 € et de reporter 62 965.02 € en fonctionnement.

VOTE : Pour à l'unanimité (9 voix)

#### **3- Budget 2018 :**

Madame le maire présente le budget 2018.

Budget prévisionnel en fonctionnement : 354 960.02 €

Budget prévisionnel en investissement : 304 179.79 €

Les états annexes de chaque bien de section sont joints au budget 2018.

VOTE : Pour à l'unanimité (9 voix)

#### **4- Coupe de sapins à Auteyrac.**

Dans le village d'Auteyrac, plusieurs sapins, situés sur le terrain communal, sont devenus dangereux car trop grands et avec un enracinement peu profond, ils risquent de tomber sur certaines habitations.

Le GPF est chargé de la coupe de ces sapins, le produit de cette vente sera inscrit sur le budget 2018.

VOTE : Pour à l'unanimité (9 voix)

## **5- Nouveaux membres au CCAS.**

Deux nouvelles personnes souhaitent intégrer le CCAS, Madame Pascale BLAUGY épouse PI et Monsieur Philippe CHABANON.

Les membres du CCAS y sont favorables.

VOTE : Pour à l'unanimité (9 voix)

## **6- Dénomination des voies et places communales.**

Madame le maire explique qu'il est nécessaire de nommer les voies et places de la commune, pour être en conformité à la demande des services publics et privés.

VOTE : Pour à l'unanimité (9 voix)

## **7- Questions diverses.**

Le SDE a signé une convention avec la communauté de communes des Rives du Haut-Allier pour la certification d'économie d'énergie sur son territoire.

Les communes souhaitant adhérer au projet, doivent le faire avant la fin de l'année 2018, pour pouvoir bénéficier des aides financières (45 % SDE + 55% CC sur la seule partie éclairage), le reste à charge de la commune est estimé à environ 50 % du prix total. Le SDE doit transmettre un devis plus précis.

Madame le maire lève la séance à 22h05

Fait à Lachaud-Curmilhac, le 13 avril 2018

La secrétaire de séance, Madame Séverine PORTAL

